

Le Canada signe cinq protocoles d'entente avec le Sénégal

Le Canada a signé récemment, avec le gouvernement du Sénégal, cinq protocoles d'entente portant sur la conservation forestière, la pêche et la transformation du poisson, l'aide alimentaire et le Fonds de contrepartie canado-sénégalais.

- Promotion et protection de la forêt au sud de la Casamance : ce projet d'une valeur de 8,6 millions de dollars est la poursuite d'une intervention canadienne qui s'était terminée en 1978. L'objectif du projet est d'aider le Sénégal à préserver ses ressources forestières dans la région sud du pays. Plus spécifiquement, il s'agit d'aider les populations locales à lutter contre les feux de brousse en les équipant de matériel approprié et en les sensibilisant à certaines pratiques de conservation forestière. Le projet fera appel aux services de deux sociétés canadiennes, l'une étant responsable du volet forestier et l'autre s'occupant des aspects financiers et administratifs ainsi que des achats.
- Plan directeur pour le développement de la pêche au sud du Sénégal : il s'agit d'un

projet de 1,2 million de dollars dont l'objectif est de favoriser le développement rationnel de la pêche dans les régions au sud de Dakar. Une société canadienne sera responsable d'élaborer un plan directeur touchant tous les aspects de la pêche artisanale.

- Relance de l'usine de transformation de poisson de Djifère : acquise par le gouvernement du Sénégal par l'entremise d'une contribution du Fonds de contrepartie canado-sénégalais, cette usine désaffectée produisait déjà de la farine de poisson.

Le projet visé par le protocole permettra de mettre en place une assistance technique pendant une phase de deux ans afin de relancer les activités de l'usine et d'effectuer des tests sur différents produits. La nouvelle vocation de l'usine sera de transformer le poisson pour consommation humaine au Sénégal et dans les pays voisins. Au terme de cette phase de relance, il est prévu que cette usine soit reprise en main par une société mixte où seront représentés des groupements de pêcheurs.

• Aide alimentaire programmée 1984/85 : l'entente pour ce programme implique une nouvelle contribution de 3,5 millions de dollars qui servira à l'achat de blé et de lait en poudre. Ces denrées seront vendues au Sénégal au prix du marché, le produit de la vente étant déposé dans un Fonds de contrepartie géré par les deux pays.

- Modification au protocole d'entente sur le Fonds de contrepartie : cet amendement à l'entente sur le Fonds de contrepartie canado-sénégalais vise à préciser les modalités de gestion de ce fonds pour l'année en cours. Le Fonds de contrepartie est utilisé principalement pour défrayer les coûts locaux de projets canadiens de coopération. Il est prévu qu'un montant de 4 millions de dollars sera versé par le Fonds de contrepartie à une quinzaine de projets au cours de l'année 1984/85.

Ces protocoles ont été signés à Dakar par M. Cheik Cissorho, ministre sénégalais de la protection de la nature, et M. François Pouliot, vice-président de l'Afrique francophone à l'Agence canadienne de développement international.

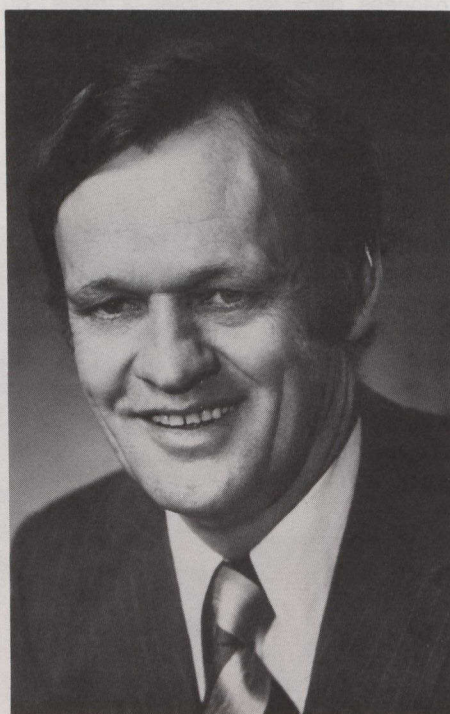
Entente avec la société nationale d'électricité de Guinée

Les gouvernements du Canada et de la Guinée ont signé une entente en vertu de laquelle la Société nationale d'électricité (SNE) de ce pays recevra une aide canadienne de l'ordre de 4,8 millions de dollars. C'est ce qu'a annoncé, le 3 août, le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jean Chrétien.

Ce projet vise à renforcer la capacité de production d'énergie de la Guinée et à relancer divers secteurs de l'économie de ce pays. Il impliquera l'expédition de matériel électrique et d'outillage pour assurer l'entretien du réseau de distribution de Conakry et des centrales de Donkèa et de Grandes-Chutes. Il comportera également la restauration et la modernisation de l'entrepôt de la SNE à Tombo.

Finalement, dans le cadre d'un volet d'aide technique, quatre experts canadiens seront envoyés en Guinée. Trois d'entre eux enseigneront au centre de perfectionnement de la SNE à Conakry et le quatrième agira à titre d'expert-conseil en gestion des stocks.

Ce projet sera géré, du côté canadien, par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et, du côté guinéen, par la Société nationale d'électricité. Une firme canadienne de consultants sera retenue pour effectuer les approvisionnements en



M. Jean Chrétien

produits canadiens requis par la SNE et pour superviser les travaux de modernisation de l'entrepôt de Tombo. Les différents volets de ce projet devraient être achevés d'ici 1988.

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales

La Loi instaurant l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales est entrée en vigueur le 15 août.

La création de cet institut, qui est le résultat d'un consensus intervenu entre les partis à la Chambre des communes, constitue une étape importante. C'est un moyen pour le Canada d'amener des idées neuves et de mettre au point des hypothèses de solutions inédites et meilleures pour un monde affecté par les conflits et l'incertitude.

L'institut, qui sera indépendant du gouvernement, tentera d'accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits. Il stimulera les travaux spécialisés en matière de paix et de sécurité mondiales. Il fera des études et proposera des idées et lignes de conduite pour le progrès dans ce domaine. Il recueillera et diffusera des informations, et encouragera des débats sur les questions relatives à la paix et la sécurité mondiales.

La première réunion du conseil d'administration doit se dérouler à Ottawa à la mi-septembre. L'emplacement du siège de l'institut sera décidé ultérieurement.